

**BOSTIK MSP 108 (BLANC)**  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

**Nom du produit** BOSTIK MSP 108 (BLANC)  
**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Adhésifs, produits d'étanchéité.  
**Utilisations déconseillées** Not to be used in production of toys or childcare articles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Nom de la société**

Bostik SA  
Immeuble "Le Jade"  
253 Avenue du President Wilson  
93211 La Plaine Saint Denis  
France  
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00  
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
--------	------------------------------------

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Toxicité aiguë inconnue 3% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue  
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 3 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### **Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

#### **Mention d'avertissement**

Pas de mention d'avertissement

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK MSP 108 (BLANC)**  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

## Dangers généraux

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

## Évaluation PBT et vPvB

Cette préparation contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB)

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Silane, ethenyltrimethoxy-	220-449-8	2768-02-7	1 - <5	Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119513215-52-XXXX
2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol	247-384-8	25973-55-1	0.1 - <1	STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 4 (H413) PBT vPvB	01-2119955688-17-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No.	Liste candidate des substances SVHC
2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol	25973-55-1	X

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Retirer les chaussures et vêtements contaminés. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes et consulter un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

#### Protection individuelle du personnel de premiers secours

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Aucun(e) connu(e).

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK MSP 108 (BLANC)  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

## **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Jet d'eau ou brouillard d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

#### **Moyens d'extinction déconseillés**

Jet d'eau à pleine puissance

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Mesures de protection individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Méthodes de confinement**

Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

#### **Méthodes de nettoyage**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### **Référence à d'autres sections**

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE  
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mesures de prévention des incendies. Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK MSP 108 (BLANC)**  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

## Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Température de stockage recommandée. 10 - 35 °C. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Le produit durcit avec l'humidité.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité. Respecter la fiche de données techniques.

### Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. The components of this product are inextricably bound in a polymer matrix and are not expected to be available as airborne hazards (dust, mist, or spray) under normal condition of use.

Nom chimique	Union européenne	France
Carbonate de calcium 471-34-1	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> S*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m <sup>3</sup> S*

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Pâte  
**Couleur** Blanc

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK MSP 108 (BLANC)  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

**Odeur** Léger/légère  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

**Propriété**  
**pH** Aucune information disponible  
**Point de fusion/point de congélation** Aucune information disponible  
**Point d'ébullition** Aucune information disponible  
**Point d'éclair** > 100 °C / > 212 °F  
**Taux d'évaporation** Aucune information disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz)** Aucune information disponible  
**Limites d'inflammabilité dans l'air**  
Limite supérieure d'inflammabilité Aucune information disponible  
Limite inférieure d'inflammabilité Aucune information disponible  
**Pression de vapeur** Aucune information disponible  
**Densité de vapeur** Aucune information disponible  
**Densité** Aucune information disponible  
**Hydrosolubilité** Insoluble dans l'eau  
**Solubilité dans d'autres solvants** Aucune information disponible  
**Coefficient de partage** Aucune information disponible  
**Température d'auto-inflammabilité** Aucune information disponible  
**Température de décomposition** Aucune information disponible  
**Propriétés explosives** Aucune information disponible  
**Limites d'explosivité** Aucune information disponible  
Supérieure Aucune information disponible  
Inférieure Aucune information disponible  
**Propriétés comburantes** Aucune information disponible  
**Viscosité cinématique** Aucune information disponible  
  
**Viscosité dynamique** Aucune information disponible

## Remarques • Méthode

CC (test en vase clos Closed Cup)

**9.2. Autres informations**  
**Point de ramollissement** Aucune information disponible  
**Masse molaire** Aucune information disponible  
**Teneur en solvant (%)** Aucune information disponible  
**Teneur en matière sèche (%)** Aucune information disponible  
**Densité** 1.56 g/cm<sup>3</sup>  
**Densité apparente** Aucune donnée disponible  
**Teneur en COV (%)**

## **Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).  
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Le produit durcit avec l'humidité.

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK MSP 108 (BLANC)**  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## **Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Des tests In vitro opacité de la cornée bovine et de perméabilité (test OPCB; OCDE 437) ont été réalisées sur ce produit.

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact oculaire</b>	L'essai induit une moyenne in vitro score irritation ? 3, l'élément d'essai est considéré comme un produit chimique de test ne nécessitant pas de classification pour l'irritation oculaire ou des lésions oculaires graves.
<b>Contact cutané</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Sensibilisation</b>	Aucune donnée disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Sans objet.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Sans objet.

**Sensibilisation** Sans objet.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Sans objet.

**Cancérogénicité** Sans objet.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Effets sur certains organes cibles** Yeux, Système respiratoire, Peau.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

#### Mesures numériques de toxicité

##### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

<b>ETAmél (voie orale)</b>	10,300.00 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	26,942.18 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-vapeurs)</b>	306.00 mg/l

**Toxicité aiguë inconnue** 3% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

#### Informations sur les composants

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK MSP 108 (BLANC)  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

**Données relatives à la toxicité** Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silane, ethenyltrimethoxy-	LD 50 = 7120 -7236 mg/kg ( Rat ) OECD 401	= 3360 µL/kg ( Rabbit )	-
Bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate	-	-	= 500 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Aucune information disponible

### Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Silane, ethenyltrimethoxy-	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	L50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

**Coefficient de partage** Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

Nom chimique	REACH (1907/2006) - Substances enregistrées Considérées comme PBT / vPvB
2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol	Répertorié

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK MSP 108 (BLANC)  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

illégale.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Np
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78	Aucune information disponible et au recueil IBC

### RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes



# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK MSP 108 (BLANC)**  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

(règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No.
2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol	25973-55-1

## EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	CAS No.	Limitations relatives à l'utilisation
Phtalate de diisononyl	68515-48-0	52[a].

### 52

À ne pas utiliser dans les jouets où articles de puériculture qui peuvent être placés dans la bouche des enfants, dans une proportion supérieure à 0.1%

## UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

## Polluants organiques persistants

Sans objet

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

H332 - Nocif par inhalation

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK MSP 108 (BLANC)**  
Remplace la version : 24-nov.-2015

Date de révision 08-nov.-2016  
Version 1.01

---

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets

## Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 08-nov.-2016

## Indication des modifications

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 3, 11.

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**